

---

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE L'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF IMMOBILIER**

---

**AXA SELECTIV' IMMOSERVICE**

---

Puteaux, le 25 novembre 2024.

*Madame, Monsieur, Chers Clients,*

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires de l'OPCI AXA SELECTIV' IMMOSERVICE (ci-après l'« **OPCI** »).

Par la présente lettre, nous vous informons qu'AXA Real Estate Investment Managers SGP (la « **Société de gestion** ») agissant en tant que société de gestion de portefeuille de l'OPCI, a décidé d'apporter certaines modifications au Prospectus de l'OPCI.

Les modifications matérielles apportées sont les suivantes :

- Changement de la stratégie d'investissement avec la modification de l'allocation immobilière de l'OPCI avec une augmentation du seuil des actifs de bureau/commerce dans la limite de 30% (au lieu de 10% actuellement) des actifs de l'OPCI (soit 50% des actifs immobiliers non cotés, au lieu de 17% actuellement) ;
- Mise à jour de la prise en compte des critères extra-financiers pour être en conformité avec les nouvelles exigences du Label ISR sur la poche Actifs financiers ;
- Diminution de la commission de souscription acquise à l'OPCI maximal de 4,50% à 3,50% ;
- Diminution des frais maximum de gestion pour les catégories d'actions A et B de 3,15% à 2,50% de l'actif net et de 2,40% à 2% sur la valeur globale des actifs gérés.

Par ailleurs, afin d'harmoniser les formulations pour toute la gamme des OPCIs gérés par la Société de gestion, cette dernière a apporté quelques modifications mineures dans le prospectus de l'OPCI. La présentation, la rédaction et certaines définitions du prospectus ont été revues dans un objectif de clarté et de cohérence.

A compter de la date de prise d'effet de ces dispositions, soit le 29 novembre 2024, le Prospectus tiendra compte de ces modifications qui ne constituent pas une mutation soumise à l'agrément de l'AMF, et ne requièrent aucune action spécifique de votre part.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire et important de prendre connaissance du Prospectus et du DICs de l'OPCI disponibles sur le site : [www.funds.axa-im.com](http://www.funds.axa-im.com). Ces mêmes documents sont aussi consultables sur le site de l'AMF, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org), ou sont disponibles sur demande auprès de la Société de gestion :

**AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS SGP**

Tour Majunga – La Défense 9 –  
6 place de la Pyramide  
92908 PARIS – La Défense Cedex

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations.

**AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS SGP**